



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bâtiments

Question écrite n° 78597

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'intérieur sur la législation concernant la vente de voitures aux mineurs. En effet, la loi autorise un mineur à acheter un véhicule. Et dans le même temps, un assureur peut refuser d'assurer un véhicule d'une personne qui n'a pas le permis de conduire. Il lui demande donc des explications sur cette situation ubuesque en rappelant également qu'assurer un véhicule est une obligation légale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78597

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3172

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)